



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil, tenue le 11 janvier 2021 à 20h00, sont présents :
20h22

Les conseillers, monsieur Roch Vézina, monsieur Gaston Rioux, madame Stéphanie Gaudreault, madame Karine Ayotte, madame Micheline Barriault et monsieur Rémi-Jocelyn Côté, sont en vidéoconférence, formant tous quorum sous la présidence de la maire, madame Maité Blanchette Vézina, qui est en vidéoconférence. La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Nancy Bérubé, est également présente en vidéoconférence.

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination du maire suppléant
4. Démission de Mathieu Truchon
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La maire procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté que madame Micheline Barriault soit nommée comme maire suppléante pendant l'absence de la maire et d'abroger la résolution 2020-11-342. En l'absence de la maire, Micheline Barriault représentera la municipalité de Sainte-Luce à la MRC de La Mitis.

Le vote est demandé :

Roch Vézina – CONTRE
Gaston Rioux - CONTRE
Stéphanie Gaudreault - POUR
Karine Ayotte - POUR
Micheline Barriault – POUR
Rémi-Jocelyn Côté - POUR

Avec 4 votes POUR et 2 votes CONTRE, la présente résolution est réputée ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

2021-01-377

2021-01-378



No de résolution
ou annotation

2021-01-379

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

4. Démission de Mathieu Truchon, coordonnateur des loisirs

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu d'accepter la démission de Mathieu Truchon, coordonnateur des loisirs. Une lettre de remerciements lui sera transmise pour souligner l'excellence du travail qu'il a effectuée au sein de la Municipalité de Sainte-Luce, comme coordonnateur des loisirs. La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est autorisée à procéder à l'ouverture du poste pour le remplacement de monsieur Mathieu Truchon.

5. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

6. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maïté Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Nancy Bérubé
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim